



Arrêté

fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des Adjoints de Recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement d'Opérateur logistique H/F est composée ainsi :

Rémy PARTY, Attaché d'administration Etat, Université de Lorraine

Isabelle LECOMTE, Technicien, Université de Lorraine

Jacques MEYER, Technicien, Université de Lorraine

Sébastien COURTOIS, Ingénieur de recherche, Université de Lorraine

Article 2 : Le Directeur Général des Services Adjoint "Relations Humaines et Sociales, Prévention et Conditions de Travail" de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 25 Avril 2024

La Présidente de l'Université de Lorraine, et par délégation

Isabelle ARNOULD,
Directrice de l'Accompagnement et du développement RH